

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet A 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 13 Votants : 19 Résultat du vote : Unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Procurations :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL

Excusés : - Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA, M. Pierrick THOMAS

M. Franck SEGONNE a été élu secrétaire.

Délibération n° 17 : Tarifs chaufferie bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 23 du 12 avril 2022 qui approuvait le règlement de service de distribution calorifique pour la chaufferie bois de la Commune de Lafrançaise ainsi que la délibération n° 17 du 18 juillet 2024 modifiant les tarifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de l'abonnement et du prix de vente MégaWatt-heures (MWh) à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

TARIF REGIE CHAUFFERIE BOIS LAFRANCAISE EN HT		
Puissance souscrite	Abonnement mensuel	Consommation
0-19 kw	20€	0,115 €/kwh
20-49 kw	50€	
50-99 kw	100€	
100-199 kw	220€	
A partir de 200 kw	300€	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessus.
- Autorise son Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 17 juillet 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Franck SEGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)